

Valiant Forum 2019

Concours de solistes pour jeunes hautboïstes et clarinettes



MURTEN
classics

valiant

Règlement

Remarque : pour une meilleure lisibilité, nous employons dans ce document le masculin pour faire indifféremment référence aux hommes et aux femmes.

1. Généralités

Le Festival d'été Murten Classics accueille des solistes, des ensembles et des orchestres de renom. Il se tient chaque année de la mi-août à début septembre dans la ravissante ville de Morat. Le principal lieu de la manifestation est la cour de l'ancien château médiéval : un décor exceptionnel et un magnifique panorama sur le lac de Morat et le Mont Vully qui font de chaque représentation un mélange parfait entre culture et nature. Vous trouverez davantage d'informations sous : www.murtenclassics.ch.

L'encouragement des jeunes musiciens constitue l'une des priorités artistiques du Festival Murten Classics. En partenariat avec Valiant, le Festival Murten Classics organise depuis 19 ans le Valiant Forum, un concours pour les jeunes artistes.

C'est dans ce cadre qu'aura lieu pour la cinquième fois, en 2019, un concours de solistes. Cette année, le concours s'adresse à de jeunes hautboïstes et clarinettes. Le concours comprend une sélection préliminaire interne sur la base des dossiers et des enregistrements vidéo déposés, un concours public en deux phases à Morat, et un concert public donné dans le cadre du Festival Murten Classics où les lauréats officiels du concours se produisent avec un orchestre. **Le lauréat du concours de solistes se produira l'année suivante en tant que soliste, lors d'un concert avec orchestre, au Festival Murten Classics 2020.**

2. Admission

Les hautboïstes et clarinettes habilités à soumettre un dossier doivent posséder la nationalité suisse ou être inscrits auprès d'un conservatoire de musique en Suisse. Les candidats doivent être nés après le 31 décembre 1992.

3. Jury

Le jury se compose de :

Kaspar Zehnder, président, directeur artistique de Murten Classics ;

Les noms des autres membres du jury seront révélés en même temps que les résultats de la sélection préliminaire.

4. Compétition préliminaire

Pour participer à la compétition préliminaire interne et au concours, les candidats doivent déposer numériquement, via un lien, un enregistrement vidéo de 10 minutes maximum en même temps que leur inscription. La qualité de l'enregistrement ne sera déterminante pour l'évaluation que dans la mesure où l'enregistrement proposé devra être jugé en fonction des critères ci-dessous.

- Capacités d'interprétation : maîtrise du style, clarté des structures, fidélité à l'œuvre, critères liés à la pratique d'interprétation.
- Maîtrise technique, rythmique, dynamique, souplesse agogique et sonorité.
- Impression générale : composition, dramaturgie, rayonnement du soliste.

5. Première phase récital en solo

A l'issue de la sélection interne, le jury invite 20 candidats maximum à se produire le **dimanche 14 avril 2019 à Morat**.

Sont à interpréter :

Clarinette Stravinsky: trois pièces pour clarinette solo **ET** une pièce solo librement choisie
Hautbois une des douze Fantaisies de G. P. Telemann ou un extrait (selon les 12 Fantaisies pour flûte sans basse) **ET** une pièce solo librement choisie

Le récital ne doit pas excéder douze minutes.

6. Seconde phase avec accompagnement au piano

A l'issue de la première phase, dix candidats maximum seront sélectionnés pour la seconde phase qui aura lieu le **jeudi 18 avril 2019 à Morat**.

Les œuvres imposées sont :

Clarinette un ou plusieurs mouvements des œuvres suivantes :
Schumann : Pièces de fantaisie / Brahms : sonates pour clarinette n° 1 ou n° 2 /
Saint-Saëns : sonate / Hindemith : sonate **ET** un ou plusieurs mouvements d'un
concerto pour clarinette de Louis Spohr

Hautbois un ou plusieurs mouvements des œuvres suivantes :
Saint-Saëns : sonate / Hindemith : sonate / Poulenc : sonate **ET** un ou plusieurs
mouvements des œuvres concertantes suivantes : Krommer : concerto pour hautbois
n° 2 en fa majeur, op. 52 / Hummel : introduction, thème et variations op.102 /
Lebrun : concerto pour hautbois en ré mineur

L'ensemble de la présentation ne devrait pas excéder 25 minutes.

Le festival met à la disposition des candidats un pianiste accompagnateur. Une brève répétition a lieu préalablement, afin que les instrumentistes puissent s'accorder. Les candidats ont la possibilité de se faire accompagner par leur propre pianiste.

7. Concert des lauréats du concours

A l'issue de la seconde phase, trois lauréats seront invités, le **mardi 27 août 2019, à 20h00**, à interpréter chacun une partie du concert des lauréats du concours dans le cadre du Festival Murten Classics. Les lauréats seront accompagnés par l'Orchestre de chambre du Platinat de Mannheim sous la direction de Yuram Ruiz.

A cette occasion, les hautboïstes joueront le concerto pour hautbois en do majeur KV 314 et les clarinettistes un ou plusieurs mouvements du concerto pour clarinette en la majeur KV 622 de W. A. Mozart. Le programme du concert des lauréats sera déterminé après la seconde phase de la compétition.

Le jury arrêtera son choix définitif à l'occasion du concert des lauréats.

8. Prix

1er prix CHF 2 500.00

2e prix CHF 1 800.00

3e prix CHF 1 200.00

Le premier lauréat

- **se produira comme soliste en 2020 lors d'un concert avec orchestre lors du Festival Murten Classics,**
- il sera décrété artiste Valiant pendant un an et sera si possible associé aux événements Valiant.

Le jury peut décerner des prix spéciaux supplémentaires en collaboration avec d'autres organisateurs de concert.

9. Documents du concours / inscription

Le formulaire d'inscription et les documents relatifs au concours peuvent être téléchargés sur www.murtenclassics.ch ou demandés auprès de jacqueline.keller@murtenclassics.ch.

Le formulaire d'inscription doit être accompagné d'un curriculum vitæ à jour avec mention des études suivies et des concerts donnés jusqu'ici, ainsi que d'un lien vers un enregistrement vidéo.

L'inscription se fait exclusivement par voie numérique.

Le dossier complet doit parvenir au plus tard **le mardi 19 février 2019** à : jacqueline.keller@murtenclassics.ch

En s'inscrivant, les candidats s'engagent à respecter les conditions de participation énoncées dans le règlement du concours et, s'ils sont sélectionnés comme lauréats, à se produire au concert des lauréats du concours le mardi 27 août 2019.

10. Voyage, transport et assurance

L'organisation et l'ensemble des coûts du voyage ainsi que l'assurance maladie et accidents doivent être pris en charge par les candidats participant au Valiant Forum.

11. Enregistrements audio et vidéo

Les enregistrements audio et vidéo pendant le concours et pendant le concert des lauréats du concours liés au compte rendu du Valiant Forum ou du Festival d'été Murten Classics sont autorisés quelle que soit leur durée et ne font pas l'objet d'une rémunération séparée.

12. Adresse de contact

Murten Classics
Jacqueline Keller
+41 (0)79 408 37 61
jacqueline.keller@murtenclassics.ch
www.murtenclassics.ch

Partenaire culturel exclusif

valiant